

L'alpage dans le massif du Jura

Cyrille Genre-Grandpierre. UPRESA 6049 du CNRS

Depuis quatre siècles, de mai à octobre, des troupeaux de vaches montent des plaines et vallées jurassiennes sous la surveillance d'un berger, pour estiver dans les alpages de la haute chaîne. Ces alpages, à la limite supérieure de l'étage forestier, sont constitués de vastes prairies parsemées de quelques épicéas et hêtres. Le bétail y séjourne tout l'été, l'éloignement du village rendant son transit journalier impossible. Cette pratique pastorale concerne l'ensemble du massif du Jura, français et suisse et s'étend du pays de Gex à celui de Montbéliard.

Une origine séculaire

Au XVI^e siècle l'augmentation de la population et le développement de l'agriculture contribuent à saturer les vallées. Les villageois, à la recherche d'espace, commencent à mettre

en valeur des terres gagnées sur la montagne restée vierge et y construisent les premières granges d'été, pour abriter les bovins et ainsi permettre le pâturage.

Mais, sur ces espaces défrichés, les récoltes de foin sont trop faibles pour entretenir, durant l'hiver, le bétail que l'on peut y accueillir en été. C'est pourquoi les agriculteurs commencent à louer, pour l'été seulement, des vaches dont le lait est valorisé par une production fromagère, vendue avec profit au retour dans la vallée. Les granges d'été s'adjoignent alors des ateliers de fromagerie et un fromager accompagne dorénavant le berger. La location des vaches se fait principalement auprès d'éleveurs des plaines suisses, à qui elle assure une rentrée financière directe et l'accroissement de surfaces ainsi libérées pour des cultures fourragères ou céréalières.

Ce système d'alpage transfrontalier va prospérer et connaître son apogée au début du XX^e siècle. À cette période l'exode rural conduit à une diminution de la pression démographique sur les campagnes. De plus, la révolution des transports, en exacerbant la concurrence entre les régions, les conduit à se spécialiser dans les productions les plus rentables permises par leurs conditions bioclimatiques. Aussi, dans le massif du Jura, l'abandon des cultures céréalières, devenues peu rentables, libère des espaces dans les vallées, au profit de la production laitière qui quitte donc les hauteurs. La forêt recolonise alors les secteurs abandonnés, entraînant une fermeture progressive du paysage (50 % des herbages sont ainsi enrésinés).

Toutefois l'abandon des alpages n'est pas total, car simultanément à la déprise en territoire français, se produit une augmentation de la taille du cheptel helvétique, qui entraîne un besoin pressant de terrains. Les éleveurs suisses, jusqu'alors " loueurs de vaches ", basculent dans une position de locataires des alpages français, où ils conduisent leur bétail en été. Ce système de location d'alpages français par des Suisses, portant le nom de pacage franco-suisse, a perduré sans interruption jusqu'à nos jours.

L'alpage aujourd'hui

Actuellement les alpages français du massif du Jura sont majoritairement utilisés par des troupeaux suisses, car les agriculteurs français, possédant suffisamment de terres dans les vallées, n'ont plus la nécessité d'occuper ces pâturages.



Un chalet avec ses vaches. Cliché V. Pobelle



Exemple d'entrésinement d'anciens prés

situées principalement dans le canton de Vaud, et de façon plus marginale dans ceux du Jura, de Berne et de Neuchâtel. Les bovins estivant dans le Pays de Gex proviennent quant à eux principalement du pays genevois.

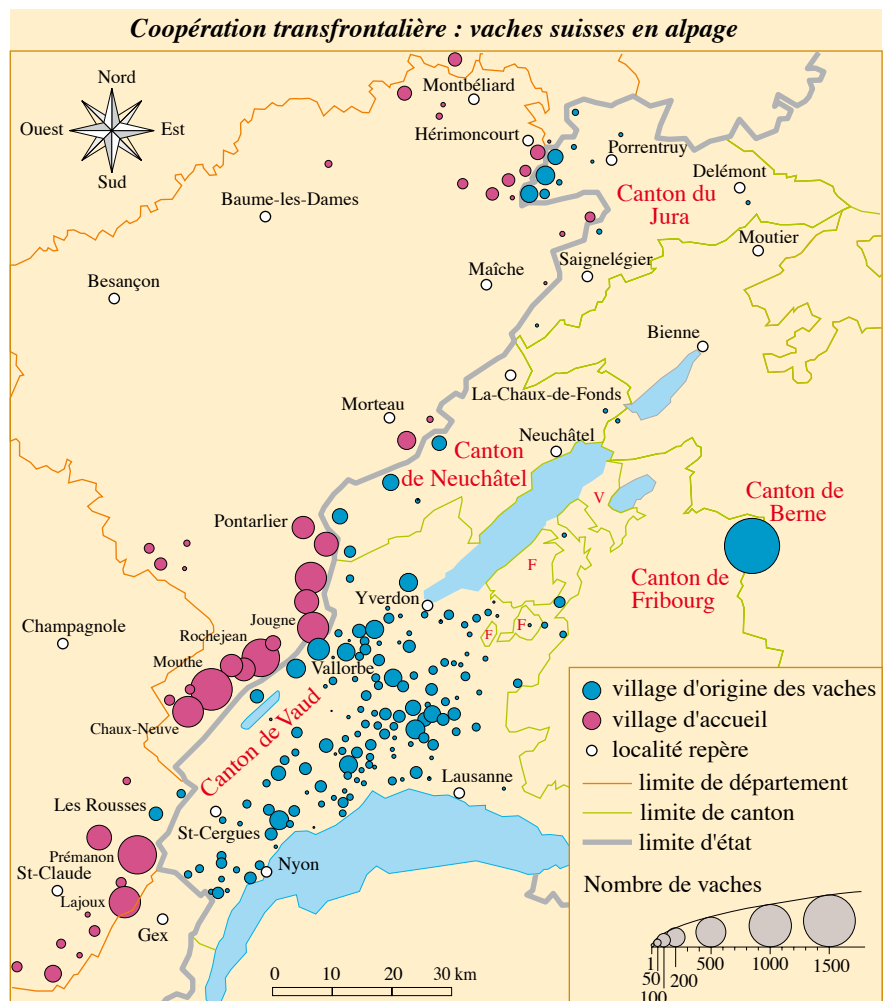
La diversité de provenance du cheptel explique la coexistence de nombreuses races au sein des alpages (montbéliarde, simmental, holstein, brown-swiss...). Estivent également des moutons et des chèvres dans le Pays de Gex, et une centaine de chevaux dans le secteur d'Hérimoncourt (Doubs).

Avec une charge moyenne à l'hectare de 0,75 UGB (Unité gros bétail), la pratique extensive de l'estive dans le massif du Jura requiert environ 18 000 hectares de terrains pour un total de 14 000

Ainsi en 1997, environ 70 % du bétail des alpages est d'origine helvétique, c'est-à-dire que pas moins de 10 000 têtes de bétail traversent chaque printemps la frontière. Toutefois le pacage est limitée géographiquement, puisqu'il ne concerne réglementairement que " les villages situés dans une bande de dix kilomètres de part et d'autre de la frontière, sauf tradition locale ininterrompue " (JO 1996). Cette dernière clause explique que des éleveurs suisses situés bien au delà de la limite légale participent au pacage.

L'estivage des bovins suisses concerne une cinquantaine de communes françaises, situées à proximité de la frontière, dont une dizaine connaissent des arrivées massives. Ainsi les communes de Lajoux et Prémanon accueillent 60 % des 2 650 bovins helvétiques se rendant dans le département du Jura ; les communes de Jougne, Chaux-Neuve, Rochejean et Mouthe regroupent quant à elles 3 085 des 6 900 vaches suisses estivant dans le Doubs.

Le nombre des communes suisses d'origine (environ 250) est beaucoup plus important que celui des communes de destination, mais une dizaine seulement envoient plus de 200 bovins. Elles sont





Par son harmonie et sa variété, l'alpage constitue une aire récréative idéale pour les activités du tourisme vert.

bovins alpins. L'impact paysager est donc considérable pour les communes situées le long de la frontière franco-suisse. À Rochejean par exemple, les 23 alpages loués occupent une surface de 1 700 hectares, soit la moitié de la superficie communale.

Un circuit économique original

Trois acteurs principaux interviennent dans le fonctionnement de l'alpage : le propriétaire, le locataire ou amodiataire (du vieux français amodier : louer) et le berger.

Les propriétaires fonciers

Ce sont soit des propriétaires privés (60 %), soit des collectivités (communes), des organismes parapublics (hôpital) ou des associations ayant souvent reçu ces terrains en don (association des paralysés de France). Un alpage, dont la taille moyenne varie de 70 à 100 hectares, mais peut atteindre 200 hectares, a parfois de multiples propriétaires. Le locataire signe un bail rural de 9 ans lui donnant la jouissance de l'alpage pour les 4 ou 5

mois d'été. La location est fixée, soit à la tête de bétail, soit au forfait pour l'ensemble de l'alpage, soit en litres de lait par hectare. Dans ce cas le montant suit les cours laitiers, puisque un certain nombre de litres de lait est "attaché" à une pâture, selon la qualité des terrains. Malgré la disparité des montants de location, on peut en situer la moyenne aux alentours de 30 000 FF pour 100 hectares.

Les locataires

L'amodiataire, le plus ancien type de locataire, existait lorsque l'on fromageait encore à l'alpage. Il s'agissait d'un paysan, qui louait l'alpage à titre personnel et complétait son troupeau auprès d'autres agriculteurs à qui il payait une location. Il salariait le fromager et le berger, puis vendait la production fromagère au milieu de l'hiver en empochant les bénéfices. Aujourd'hui le système a évolué : le paysan loue un alpage, puis si son propre troupeau ne suffit pas à l'occuper totalement, il réunit suffisamment de bétail auprès d'autres agriculteurs à qui il fait payer un droit par animal.

Le dernier type de locataire est le syndicat d'éleveurs. Regroupés, les agriculteurs de villages voisins rassemblent leurs bêtes, afin d'en rationaliser le transport et d'optimiser l'occupation des alpages loués. Si les syndicats suisses louent volontiers des terrains à des privés (ou même les ont achetés), les syndicats français utilisent souvent, quant à eux, les alpages appartenant à leurs communes.

Le berger

Autrefois personnage central du système d'alpage, le berger a tendance à disparaître. Ainsi sur 200 alpages environ, il n'en reste qu'une centaine, très majoritairement engagés par les Suisses.

En effet, comme on ne fromage plus à l'alpage, les vaches laitières ont été remplacées par des génisses, qui ne nécessitent plus de traite. La présence du berger est donc rendue plus facultative. De plus, l'équilibre financier du système d'alpage étant de plus en plus précaire, la charge qu'il représente (de 10 à 20 000 FF pour la saison) devient difficile à assumer. Pourtant, malgré des fonctions productives qui peuvent sembler faibles, le berger reste garant du bon fonctionnement du système. Il est ainsi chargé :

- du suivi journalier du troupeau (contrôle sanitaire, attache des bêtes...),
- de l'entretien des pâtures : clôtures à réparer, éradication des chardons ;
- de la surveillance des bassins d'abreuvement et de la distribution de l'eau recueillie sur les toits et collectée dans des citernes. En effet l'eau de pluie est précieuse dans ces montagnes karstiques propices aux infiltrations.

Là où le berger a disparu, les éleveurs se relaient pour assurer ses fonctions, mais par manque de temps et parce que ces critères ne sont plus valorisés, ils négligent souvent l'entretien des pâtures et des chalets.



Un patrimoine culturel et festif : les montées et descentes d'alpage sont l'occasion de fêtes traditionnelles au cours desquelles les bergers vêtus de leur costume d'armaillis accompagnent les bêtes décorées. Cliché S. Grosfiley

Or, survivances des anciennes fruitières d'altitude vieilles parfois de 200 ans, ces chalets sont d'une grande variété architecturale. Ils s'organisent autour de l'étable, qui occupe les 2/3 de la surface, et d'une partie habitable, comprenant une cuisine, une chambre et l'ancien atelier de fromagerie. Malgré leur rusticité certains furent occupés toute l'année. Aujourd'hui les bergers n'y séjournent au plus qu'une partie de l'été, certains chalets étant même transformés en résidences secondaires ou en structures touristiques (refuges, restauration...).

Ainsi nombre d'entre eux tombent en ruines faute d'entretien ; car, même si certaines communes ont à cœur de maintenir ce patrimoine bâti, elles reculent souvent devant la charge financière.

Une pratique écologique menacée

Prolongeant cet aspect économique, l'alpage assure une fonction d'aménagement du territoire. Sa pratique a façonné le paysage de la montagne jurassienne où alternent forêts aux sous-bois clairs, prairies d'altitude et

prés-bois. En effet, une charge optimisée de pâturage évite la conquête des pelouses par des espèces buissonnantes et aide le forestier à lutter contre l'invasion feuillue du sous-étage forestier, qui implique de coûteux travaux de dégagement.

Le système d'alpage induit la juxtaposition de plusieurs milieux naturels, condition du maintien d'une très forte diversité floristique et faunistique, symbolisée par la présence du coq de bruyère, de la gelinotte des bois, de la chouette chevêchette et de nombreuses plantes montagnardes (gentianes, orchidées, lys...).

La pratique de l'alpage trouve ainsi dans ce rôle d'aménagement une raison supplémentaire de se maintenir, une judicieuse pression de pâturage étant une des clés de l'équilibre agricole, sylvicole et environnemental des alpages jurassiens.

Malheureusement le système du pacage transfrontalier est mis en cause par des facteurs extérieurs à son dynamisme interne.

Les troupeaux français alpins étant en régression, l'utilisation pastorale de ces zones est tributaire de la venue de troupeaux helvétiques. Or celle-ci est mise en péril par de nouvelles dispositions législatives, notamment européennes. Ainsi de 1994 à 1997, suite à l'épizootie de "vache folle", de nouvelles réglementations alourdissent les contraintes financières et sanitaires pour les éleveurs suisses alpent leur bétail en France. De fait, le pacage franco-suisse est précarisé, car il est dorénavant soumis à des accords dérogatoires, reconductibles annuellement.

Ces dispositions diminuant la rentabilité et l'attractivité des alpages français, les éleveurs suisses sont tentés de se tourner vers les alpages alpins concurrents, et ce d'autant plus qu'ils ne reçoivent pas d'aide de la Confédération, au titre de l'entretien des paysages, pour les animaux "alpins" sortant du territoire fédéral. Cette concurrence est donc de plus en plus vive même si les pâturages jurassiens gardent des avantages liés à leur proximité, à leurs loyers avantageux par le jeu du change et à leur durée d'estive plus longue grâce à des altitudes modérées.

La sauvegarde des alpages jurassiens, de leurs intérêts économiques, paysagers et écologiques passe donc par la pérennisation des pratiques extensives, c'est-à-dire par la venue des troupeaux helvétiques, ne pouvant se faire qu'à la faveur d'accords spécifiques et non dérogatoires, un véritable statut étant à asseoir.

Rappelons enfin que la conservation de ces milieux dans leur richesse environnementale est un exemple typique de système traditionnel s'intégrant dans le concept actuel de développement durable, encouragé par la Communauté européenne, mais qui risque chaque année de disparaître en raison de directives générales non spécifiques ■

Remerciements à Gérard Vionnet, Maison de la réserve de Labergement-Sainte-Marie